

Département de la Savoie

MAIRIE
De
Bessans
73480

☎ 04 79 05 96 05

Fax 04 79 05 80 64

Http : //www.mairie-bessans.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 12 AOUT 2014 A 21 H 00

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, Mme Denise MELOT, M. Roger FIANDINO, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M. Alain LUBOZ.

Absents : M. Ludovic CORDIER PADE, pouvoir donné à M. Fabien LE BOURG ;
Mme Emmeline VIALLET, pouvoir donné à M. Jean CIMAZ ;
M. Loïc PERSONNAZ.

Secrétaire de séance : M. Roger FIANDINO.

ORDRE DU JOUR :

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2014.

II – Informations.

III – Délibérations :

1 - Groupement de commande avec la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) pour la consultation : « transports publics de voyageurs entre les stations de sports d'hiver pendant la saison 2014/2015 ».

2 - Convention avec "Plongée Vanoise" pour une activité "Sauna cosmic".

3 - Convention avec "Plongée Vanoise" pour une activité "Water bubbles".

4 - Motion de soutien à l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

IV – Droit(s) de préemption.

V – Questions diverses.

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2014.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 10.

II – Informations.

- a) Compagnie Stéphane : Remerciements de la Compagnie Stéphane pour la Cérémonie du 05 juillet 2014 et l'accueil des réservistes de la 5^e compagnie du 13^e BCA.
- b) Fête du Rocher : La Fête du Rocher du 13 juillet a été réussie. Cependant, en raison du mauvais temps, le feu d'artifice a été tiré le 5 août.
- c) Messe de France 2 à Bessans : Remerciements de France Télévision pour avoir permis de téléviser la messe en direct de l'église Saint Jean-Baptiste à Bessans le 20 juillet 2014. Cette retransmission a reçu un accueil très positif du public.
- d) Chapelles/Hameaux :
Monsieur le Maire se réjouit des nombreuses messes célébrées cette année dans les chapelles du village et des hameaux. Certaines n'avaient plus eu lieu depuis plusieurs années.
Monsieur Jean Cimaz indique qu'il a représenté la commune lors des assemblées générales des associations « LAVAL (vallée d'Avérole) » et « La Goulaz ».
Chapelle Sainte Anne de la Goulaz : elle a été ouverte au public tous les mercredis après midi pendant l'été. Il sera envisagé dès 2015 un arrêt de la navette devant le hameau.
Chapelle Saint Pierre d'Avérole : elle a été ouverte au public plusieurs jours par semaine pendant l'été. Des travaux sont à prévoir sur les drains (lézarde sur le mur dans l'angle arrière droit). Des discussions ont lieu pour voir si l'on peut faire jouer la décennale contre l'entreprise ou le maître d'œuvre en charge des travaux.
- e) Rochemelon : Monsieur Jean Cimaz a représenté la commune lors du rassemblement des communes de Rochemelon, organisé le 26 juillet 2014 à Monpantero. La commune a reçu en cadeau une œuvre d'un artiste italien représentant en mosaïque le logo de Bessans.
- f) Première Guerre Mondiale : Le tocsin a sonné le 1^{er} août à 16h00 à Bessans pour commémorer le centenaire de l'appel à la mobilisation nationale pour la Première Guerre Mondiale. La demande avait été formulée par le Ministère de l'Intérieur.
- g) Ecole : Un point sur les effectifs a été réalisé lors du Conseil d'école du 26 juin 2014. A la rentrée 2014/2015, 21 élèves seront inscrits à l'école.
- h) Rencontre des élus de Savoie : Une rencontre entre les élus de la Savoie a eu lieu le 27 juin 2014 à Chambéry, à l'invitation du Conseil Général de la Savoie. Monsieur le Maire et Jean Cimaz, tous deux présents, informent que les débats ont principalement porté sur la réforme territoriale.
- i) Spectacle de Jean-Michel Mattéi : Le spectacle de Jean-Michel Mattéi à Bessans le 8 août 2014 a rencontré un vif succès. Environ 150 personnes y assistaient. Des projets communs avec l'humoriste sont en discussion. D'autres spectacles de ce type pourraient être organisés à l'avenir à la salle de l'Albaron.
- j) « Belle et Sébastien » : Le tournage de la suite du film « Belle et Sébastien » est en cours en Haute-Maurienne. Si tout le film ne se déroulera pas dans la vallée, plusieurs décors du premier volet ont été réutilisés.

- k) Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) : A la suite d'un dépôt de recours d'une commune du Loir-et-Cher, les accords locaux permis par la loi sur le nombre de conseillers communautaires ont été annulés par le Conseil constitutionnel. Cette annulation s'applique aux intercommunalités dont au moins une commune membre est concernée par de nouvelles élections municipales suite à celles de mars 2014. C'est le cas en Haute-Maurienne Vanoise à Bonneval-sur-Arc (deuxième tour annulé). De ce fait, un arrêté préfectoral demande à la CCHMV de passer de 20 à 16 élus, ce qui pourrait conduire à la perte d'un siège par la Commune de Bessans (2 conseillers communautaires contre 3 à l'origine). Cela pourrait avoir des conséquences sur les structures liées à la CCHMV, comme l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise.
- l) Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise (OTHMV) : Monsieur Bernard Méliet, membre du bureau de l'OTHMV, fait le point sur la situation. Une analyse financière est en cours de validation. Les responsables des différents services ont été reçus par le bureau. Des décisions seront prises à partir des éléments recueillis afin d'améliorer le fonctionnement de la structure.
- m) Elections sénatoriales : Le bureau municipal a reçu les visites de Messieurs Repentin et Vairetto, puis de Messieurs Vial et Bouvard, dans le cadre des élections sénatoriales prévues le 28 septembre 2014.
- n) Télévision Numérique Terrestre (TNT) : Suite à divers problèmes techniques, la TNT fonctionne de nouveau correctement. Le directeur de station a pu résoudre les problèmes, en lien avec le prestataire de maintenance.
- o) Travaux réalisés :
- Terrasse de la Maison Bernard démolie, il reste à finir le mur.
 - Divers travaux ont pu être menés pendant l'été, parallèlement à l'organisation des différents événements.
- p) Zone des lacs : L'accès à la zone des lacs a été sécurisé sur plusieurs secteurs (arrêté d'interdiction de circulation des véhicules motorisés) afin de permettre la tranquillité des promeneurs.
- q) Travaux de la Bessanaise : Jean Cimaz indique que le chantier a environ 3 semaines de retard, mais les administrateurs sont optimistes sur une livraison du bâtiment au mois de novembre.
Il est constaté par ailleurs un manque de rigueur sur ce chantier (matériel laissé à la dérive, déchets non collectés...). Une mise au point a été réalisée pour que tout rentre rapidement dans l'ordre.
- r) Opération « Bessans Propre » : La seconde opération organisée le 06 août 2014 a été appréciée. La participation a été bonne et beaucoup de déchets ont été ramassés en différents lieux de la commune. Une réunion publique a été organisée la veille de l'opération afin de faire le point sur plusieurs sujets liés à l'environnement.
- s) Dégradations : suite à la dégradation d'un bloc sanitaire près des terrains de tennis, les auteurs ont reconnu les faits et la mairie leur a fait payer les réparations. Monsieur le Maire indique qu'une vigilance toute particulière est portée pour que le nombre de dégradations diminue et que tout cas de dégradation soit traité avec fermeté.
- t) Vitesse excessive sur la Commune : Monsieur le Maire indique que de nombreux habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules sur la commune, notamment les véhicules agricoles. Afin de ramener davantage de sérénité et d'éviter un accident, la gendarmerie a été alertée et réalise des contrôles régulièrement. Monsieur le

Maire informe que ce dossier sera traité avec la plus grande fermeté, la vitesse pratiquée par certains étant tout à fait inadmissible.

- u) Biathlon : L'équipe de biathlon de Slovénie, en stage à Bessans, a été reçue par la municipalité. Teja Gregorin, médaillée lors des JO de Sotchi (Russie) a reçu un trophée personnalisé. Ce type de réception sera reconduit à l'avenir.
- v) Fédération Française de Lutte : Une réunion a eu lieu entre Monsieur le Maire, le directeur de station, le Président de la Fédération Française de Lutte et le Président régional et départemental. Les athlètes de l'équipe de France viennent chaque année en stage à Bessans depuis 5 ans. Un partenariat devrait être signé d'ici la fin de l'année, avec la possibilité d'accueillir d'autres publics liés à la Fédération Française de Lutte.
- w) Finances :
Une réunion de la Commission des finances a permis d'aborder les sujets suivants :
 - Mise en place des bons de commande pour tous les achats réalisés par la commune.
 - Point sur les restes à réaliser Eau/Assainissement des années 2011, 2012 et 2013. Madame Jeamet, Trésorière de Lanslebourg, a commencé à prélever auprès des employeurs et sur les comptes bancaires des récalcitrants. Plusieurs milliers d'euros ont ainsi été encaissés. Le travail va se poursuivre dès la fin août. Par ailleurs, Monsieur le Maire a reçu plusieurs courriers de protestation à ce sujet. Des réponses écrites ont été apportées.
- x) Taxe de séjour : Monsieur Hervé Gaymard informe qu'un amendement a permis de supprimer le projet de relèvement du plafond de la taxe de séjour, qui figurait dans le projet de loi de finances rectificative examiné en juillet à l'Assemblée Nationale.
- y) Régie Electrique : Malgré plusieurs relances en bonnes et dues formes de la Régie pour non paiement de factures, cette dernière a procédé à la coupure d'un abonné, sur décision unanime du Conseil de Régie et avec le soutien de Monsieur le Maire. L'électricité a été remise le jour même après acquittement de la facture par l'abonné, majorée des frais de coupure.
- z) Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Comme le veut la loi, la Commune avait proposé 24 noms pour siéger dans la CCID. Le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie a retenu les 12 personnes suivantes :
Titulaires : M. René Boniface, M. René Filliol, M. Félix Grosset, Mme Lucette Personnaz, M. Christian Tracq, M. Gilles Vincendet.
Suppléants : M. Jean-Pierre Boniface, M. Jean-Louis Clappier, M. Jean-Louis Pautas, Mme Nadine Personnaz, M. Yves Personnaz, Mme Monique Robert.
- aa) Tarifs du domaine skiable : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par l'Association « Maison pour le Tourisme à Bessans » se plaignant de la nouvelle tarification mise en place pour le domaine skiable pour l'hiver 2014/2015. Il précise que la décision a été prise après une analyse détaillée des tarifs pratiqués par des stations nordiques comparables à Bessans, que l'augmentation du prix des forfaits pour plusieurs jours reste très raisonnable en valeur absolue et que le tarif reste avantageux. Il rappelle aussi plusieurs nouveautés permettant de favoriser la communication auprès de certains publics et de répondre à des demandes récurrentes de la clientèle.
- bb) Subventions perçues :
 - 100 000 € du Conseil Général de la Savoie pour l'extension et la restructuration du Centre La Bessanaise.
 - 4 755 € du Conseil Général de la Savoie pour le réaménagement du parcours des pistes de ski de fond (1^{ère} tranche financière).
 - 109 277 € de l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

- 82 941 € de l'Etat au titre de la dotation forfaitaire des communes.
- 18 152 € de l'Etat (programme opérationnel interrégional) pour l'étude préalable au développement de l'offre aqualudique.
- 10 000 € de l'Etat pour l'étude des curages préventifs et du plan de gestion des matériaux solides.

cc) Permis de construire : Pas de permis accordé récemment. La Commune poursuit sa vigilance sur la régularité des constructions réalisées, tant dans le village que dans les alpages. Plusieurs dossiers sont suivis de près car ils sont susceptibles de ne pas être en règle.

dd) Agenda :

- L'exposition de Bessans, Jadis et Aujourd'hui sur le thème de l'enfance à Bessans continue jusqu'au 17 août 2014.
- Le programme des festivités du 15 Août a été diffusé, ainsi qu'un courrier appelant au civisme de chacun pour que la nuit du 14 au 15 août se déroule dans de bonnes conditions.
- La rencontre des sculpteurs est programmée du 17 au 19 août 2014.
- Une délégation participera au premier Championnat du Monde de « Mourra » à Ilonse (Alpes-Maritime) près de Nice du 22 au 24 août 2014.
- Les commémorations du 70^e anniversaire de l'incendie du village du 13 septembre 1944 auront lieu le samedi 13 septembre 2014.
- La foire de Bessans se tiendra le dimanche 21 septembre 2014.
- Le Biathlon Summer Tour et les Championnats de France séniors auront lieu du 26 au 28 septembre 2014.

III – Délibérations.

1 - Groupement de commande avec la CCHMV pour la consultation « Transports publics de voyageurs entre les stations de sports d'hiver pendant la saison touristique 2014/2015 »

En vue de la consultation et de la signature du marché « Transport public de voyageurs entre les stations de sports d'hiver pendant la saison touristique 2014/2015 », Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de passer une convention avec la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise, les communes d'Aussois, de Bonneval.

En effet, d'une part les lignes de transport circuleront sur le périmètre de la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise avec l'extension d'une ligne vers Aussois et d'autre part, les communes de Bessans et Bonneval proposeront des rotations complémentaires entre les deux communes.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics un groupement de commandes peut être constitué entre la CCHMV et les communes. Il permet à la CCHMV et aux communes suscitées de coopérer pour la passation du marché.

Dans ce cadre une commission d'analyse des offres du groupement est instaurée.

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de cette convention, la CCHMV soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. A ce titre elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation d'un ou de plusieurs cocontractants et à notifier le marché au candidat retenu.

Le Président de la CCHMV et les communes, s'accorderont sur le choix d'un candidat suite à l'avis de la commission d'analyse des offres constituée pour de marché. Au vu de l'offre retenue, une convention définira la participation financière de chacune de parties.

Le Président de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise et le Maire d'Aussois, le Maire de Bessans, et de Bonneval sur Arc seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour le service « Transport public de voyageurs entre les stations de sports d'hiver pendant la saison touristique 2014/15 » avec la communauté de communes de Haute Maurienne Vanoise et les communes citées ci-dessus.
- **DESIGNE** le Président de la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **DESIGNE** Monsieur Jean Cimaz comme représentant de la commune à la commission d'analyse des offres.

VOTE : Pour 10.

2 - Convention avec « Plongée Vanoise » pour une activité « Sauna cosmic ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les termes de la convention à signer entre Monsieur Fabrice Huteau, Société « Plongée Vanoise » et la Commune de Bessans pour pratiquer l'activité « Sauna-Cosmic ».

Il rappelle que l'objectif de cette Société est avant tout de développer de nouvelles activités ludiques pendant la saison estivale.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} juillet pour la saison estivale 2014 jusqu'au 15 septembre 2014.

Il lui sera facturé 125 €/mois pour l'utilisation approximative de 100 m² de l'accotement herbeux situé le long de la route menant aux lacs.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention avec Monsieur Fabrice Huteau, représentant la Société « Plongée Vanoise ».

VOTE : Pour 10.

3 - Convention avec « Plongée Vanoise » pour une activité « Water bubbles ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les termes de la convention à signer entre Monsieur Fabrice Huteau, Société « Plongée Vanoise » et la Commune de Bessans.

Il rappelle que l'objectif de cette Société est avant tout de développer de nouvelles activités ludiques pendant la saison estivale, « water-bubbles – bulles gonflables et flottantes » sur une partie du lac de baignade de la Commune.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} juillet pour la saison estivale 2014 jusqu'au 15 septembre 2014.

Il lui sera facturé 125 €/mois l'utilisation de la partie droite du lac de baignade ainsi qu'approximativement 50 m² de la plage publique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention avec Monsieur Fabrice Huteau, représentant la Société « Plongée Vanoise ».

VOTE : Pour 10.

4 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale) ».

La commune de Bessans rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bessans estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes ».

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bessans soutient les demandes de l'AMF :

- **REEXAMEN** du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- **ARRET** immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- **REUNION** urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

VOTE : Pour 10.

IV – Droits de préemption.

Vente d'un garage sis aux Hameaux de la Neige appartenant à Madame Anne Marie Pautas, aux conjoints Madame Claire Adra, Monsieur Maxime Adra et Madame Justine Adra, au prix de 10 000 €.

VOTE pour ne pas préempter : 10.

Vente d'un studios sis aux Fossas d'Aval « Les Hameaux de la Neige » appartenant aux conjoints Madame Marie-Hélène Cimaz, veuve Grosset, Madame Monique Cimaz épouse Miotello et Monsieur Jean-Pierre Cimaz, à Monsieur et Madame Gérard Despres, au prix de 70 000 €.

VOTE pour ne pas préempter : 10.

V – Questions diverses.

- a) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :
« A t'on droit à la construction d'un abri de jardin en bois ? »

Réponse de Monsieur le Maire : « Les services compétents (la DDT de Saint-Jean-de-Maurienne, le Service Départemental de l'Architecture) ont été destinataires du dossier, des discussions sont en cours à ce sujet. En fonction de leur réponse, la Mairie prendra les décisions nécessaires ».

- b) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :
« Où en sommes-nous du portail de l'église » ?

Réponse de Monsieur le Maire : « Le matériel a été acheté, les travaux doivent être réalisés fin août ou début septembre ».

- c) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :
« A-t'on en projet le raccordement de ceux qui ne le sont pas encore à la station d'épuration (Villaron, La Bessanaise, de l'autre côté du pont) ? ».

Réponse de Monsieur le Maire : « Le raccordement, pour être réalisé, doit nécessairement être

subventionné. Pour bénéficier de subventions, il faut d'abord parvenir à un accord pour un transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité.

En revanche, comme la municipalité s'y est engagée, les dossiers vont être entrepris pour permettre le paiement de tous et ainsi davantage d'équité ».

d) Question de Monsieur Fabien Le Bourg :

« Les factures d'eau reçues récemment mentionnent une date d'émission bien avant la date à laquelle les abonnés l'ont réceptionnée. Pourquoi ? Comment expliquer les « coquilles » dans l'édition des factures ».

Réponse de Monsieur le Maire : « En fait ce n'est ni la Mairie, ni le Trésor Public de Lanslebourg qui se chargent de l'envoi mais le Trésor Public de Chambéry, ce qui explique l'acheminement tardif des factures. Les « coquilles » sont liées à des soucis de logiciel et ont été corrigées. Aucun élément n'est de nature à remettre en cause la validité des factures ».

*Le Maire,
Jérémy TRACQ*

